

**Révision totale de l'ordonnance sur la responsabilité civile en matière nucléaire
Procédure de consultation**

Madame, Monsieur,

C'est avec intérêt que nous avons pris connaissance du projet de révision totale de l'ordonnance sur la responsabilité civile en matière nucléaire du 20 février 2013 qui nous a été adressé par Mme la conseillère fédérale Doris Leuthard.

Nous saluons en particulier le souci de nos autorités fédérales d'harmoniser le droit national avec les engagements internationaux de notre pays, tels qu'ils résultent de la Convention de Paris et de la Convention complémentaire de Bruxelles sur la responsabilité civile envers les tiers dans le domaine de l'énergie nucléaire.

Le projet de révision de l'ordonnance emporte notre adhésion et nous n'avons pas de remarque particulière à vous adresser.

Nous vous remercions de nous avoir consultés et vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de notre considération distinguées.

Neuchâtel, le 17 juin 2013

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,
L. KURTH

La chancelière,
S. DESPLAND